COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

COMMUNIQUE DE PRESSE 25 mars 2010

Un nouveau Président pour le Comité de la Charte en la personne de

Gérard de La Martinière

Gérard de La Martinière a été élu président du Comité de la Charte, à la suite de Michel Soublin dont le mandat prenait fin, le 25 mars 2010.
Fidèle à sa vocation et capitalisant sur ses 20 ans d'expérience, le Comité de la Charte, organisme de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique, a adopté à cette occasion son Plan à moyen terme et renforce également son équipe de permanents avec l'arrivée de Patrick Baquin, mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, en tant que délégué au développement du Comité de la Charte.

« Au moment où la présidence du Comité de la Charte m'est confiée, je veux dire ma confiance dans la capacité de cette institution, forte de ses valeurs, de l'engagement de ses équipes et du soutien de ses membres, à relever le défi d'un changement rapide de dimension pour :
- couvrir plus largement et plus complètement le champ de l'appel à la générosité publique,
- s'affirmer comme la référence professionnelle de supervision du secteur dans un partenariat constructif avec les pouvoirs publics,
- nourrir la confiance de tous les donateurs de façon à alimenter les flux d'une solidarité active au service de l'intérêt général.
Ensemble nous réussirons à « faire société » pour reprendre la formule de François BLOCH-LAINE, fondateur du Comité de la Charte. » **selon Gérard de La Martinière, nouveau Président du Comité de la Charte.**

Le Comité de la Charte du Don en Confiance exerce depuis 20 ans la mission de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la proximité avec les acteurs du mouvement associatif et la nécessaire indépendance de jugement. Un parcours sans faute sur deux décennies a largement contribué à la diffusion des meilleures pratiques de gestion et de transparence, en évitant que la confiance du public soit ébranlée par des incidents sporadiques ou périphériques.
Les circonstances que connaît la société française aujourd'hui (besoin de renforcer le lien social, développement de l'initiative citoyenne, limites atteintes par les politiques publiques…) laissent prévoir une forte augmentation du recours aux dons et libéralités pour s'appliquer à des causes élargies et multipliées.
La mission du Comité en revêt d'autant plus d'importance.

ANNEXES : CV de Gérard de La Martinière et de Patrick Baquin

Seules les organisations agréées sont autorisées à apposer la marque d'agrément suivante sur leurs documents :

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Pour connaître la liste des organisations agréées : **www.comitecharte.org**.

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique. Sa mission depuis plus de 20 ans est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une Charte de Déontologie et agrée aujourd'hui 61 associations et fondations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu. Il a aussi une action incitative auprès de l'ensemble du monde caritatif. www.comitecharte.org

Service de Presse : Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* -Tél. au Comité : 01 53 36 35 02/03 –

mobile : 06 22 78 71 38 - Tél. bureau : 01 71 52 10 31 - mail : mpc.servicepresse@gmail.com - * se prononce Jikessi – www.mp-c.eu.